



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Bilan de l'opération de sécurité estivale 2012 – en Dordogne

Chaque année, la Dordogne accueille près de 3 millions de touristes, ce qui en fait le département le plus touristique hors département côtier.

Durant l'été, cet afflux nécessite la mobilisation et la coordination de tous les services de l'Etat pour concourir ainsi à la sécurité des estivants et des périgourdins.

Le dispositif interministériel de sécurité estivale a donc couvert la période du 15 juin au 15 septembre 2012 dans trois domaines impliquant l'ensemble des services de l'Etat :

- ✚ La sécurité intérieure
- ✚ La sécurité civile
- ✚ La sécurité sanitaire et environnementale.

Les services du département mobilisés durant cette période sont :

- ✚ Les services préfectoraux
- ✚ La direction départementale de la sécurité publique (DDSP 24)
- ✚ Le groupement de gendarmerie départementale (GGD 24)
- ✚ Le service départemental d'incendie et secours (SDIS 24)
- ✚ La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- ✚ La direction départementale des territoires (DDT)
- ✚ La délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DT-ARS)
- ✚ Les services des douanes
- ✚ La SNCF
- ✚ L'Office national des forêts (ONF)
- ✚ L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- ✚ L'unité territoriale DIRECCTE
- ✚ L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Le plan de sécurité estivale a été articulé autour de sept axes :

- ✚ La sécurité des déplacements
- ✚ La sécurité publique
- ✚ Le dispositif « vacances heureuses »
- ✚ La sécurité incendie
- ✚ La sécurité des sports et loisirs
- ✚ La sécurité sanitaire
- ✚ La sécurité environnementale

I – BILAN DE LA SECURITE INTERIEURE.

1.1 – La sécurité des déplacements.

1.11 – Sécurité routière.

948 contrôles routiers ont été réalisés durant l'été par les services de police et de gendarmerie, et ont permis de relever 1973 infractions. Il a été procédé à 5445 dépistages d'alcoolémie et à 108 rétentions de permis de conduire.

L'analyse de l'accidentalité durant cette période estivale montre une baisse du nombre d'accidents par rapport à 2011 (60 accidents contre 83 pour l'été 2011), laquelle s'accompagne cependant d'une gravité plus importante de ces accidents.

Il convient de préciser que si les estivants sont à l'origine de l'augmentation du trafic routier, ils ne sont pas toutefois impliqués spécifiquement dans les accidents : 77 % des conducteurs impliqués sont des « locaux ».

Enfin, on constate de manière générale un relâchement des comportements qui s'est traduit cet été par une hausse de 11% du nombre d'infractions relevées par rapport à l'été 2011 (6200 contrôles sanctions automatisés).

1.12 – Sécurité ferroviaire.

Sur l'ensemble du département, les agents de la sûreté ferroviaire de la SNCF ont réalisé 177 missions de surveillance des gares, correspondant à 576.50 heures de surveillance.

Dans le même temps, 32 missions d'accompagnement de trains ont été effectuées par la police nationale et la gendarmerie, auxquelles se sont ajoutées les surveillances menées dans les gares et leurs abords.

Les actes de vols (4) et malveillance (9) commis dans les trains, gares, bâtiments et autres infrastructures ferroviaires ont baissé par rapport à l'été 2011. Le fait le plus marquant a été le vol de plus de 3 Kms de câble de cuivre.

1.2 – La sécurité publique.

1.21 – Opérations de sécurisation générale.

L'implication sans faille des services de police et de gendarmerie s'est manifestée cet été par une augmentation du nombre d'opérations de sécurisation générale. C'est ainsi que 47 opérations des forces de l'ordre ont permis une présence visible et répressive sur les axes de grande circulation pendant les week-ends de migration et de forte affluence touristique (contre 12 l'an dernier).

66 manifestations festives ont été sécurisées (contre 47 l'été 2011).

En matière de lutte contre les cambriolages, des opérations conjointes Police et Gendarmerie ont été menées dans le cadre de la cellule anti-cambriolages. Une sensibilisation des commerces a aussi été opérée dans le cadre de la convention signée avec la chambre de commerce et d'industrie et avec les commerçants ambulants.

Enfin, pour renforcer les unités territoriales dans le maintien de la sécurité et de la paix publiques, 28 réservistes (24 pour la gendarmerie et 4 pour la police) ont été mobilisés quotidiennement sur le terrain.

1.22 – Opérations tranquillité vacances et tranquillité séniors.

L'opération tranquillité vacances a enregistré 406 demandes, dont 209 en zone gendarmerie et 197 en zone police. Témoignage de l'efficacité de ce dispositif, aucun cambriolage n'a été commis dans les résidences ayant bénéficié d'une surveillance.

Concernant l'opération tranquillité séniors, 70 personnes ont été sensibilisées lors de deux conférences organisées sur le thème de la sécurité des séniors.

1.23 – Opérations de sécurisation en ville.

363 patrouilles pédestres ont été organisées afin de sécuriser au mieux les zones touristiques. D'une manière générale, aucun trouble à l'ordre public ou phénomène de délinquance de grande ampleur n'a été constaté durant l'été.

Les professions à risques ont fait l'objet d'une sensibilisation par les forces de sécurité. Des conseils leur ont aussi été adressés par voie de presse.

1.3 – Le dispositif « Vacances heureuses ».

1.31 – Opération vacances confiance.

S'agissant du renforcement de l'information du consommateur, 221 contrôles ont été réalisés sur la vérification des mentions valorisantes, dont 190 établissements vérifiés sur les marchés (78 d'entre eux révélaient une anomalie au moins). L'accent a été mis sur les marchés touristiques réunissant plus de 100 exposants.

En matière de surveillance du prix des carburants, 41 points de vente de carburant ont été contrôlés début septembre 2012.

1.32 – Opération de lutte contre la contrefaçon et le travail illégal.

Un contrôle coordonné Douanes / Gendarmerie sur les marchés, le 14 juillet, a abouti à la saisie de 65 contrefaçons de marques diverses.

De plus, 4 contrôles réalisés par les douanes au centre de tri postal de Marsac sur l'Isle ont permis de saisir notamment 70 paquets de cigarettes, 28 cigares d'origine Costaricaine, 3 cartouches de cigarettes, 1.940 grammes de tabac et 10 paires de boucles d'oreille Hello Kitty. Il convient de noter la forte implication des douanes dans le contrôle des marchandises et des personnes à destination de la Grande Bretagne, du fait des Jeux Olympiques de 2012.

Sous l'égide du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), 73 contrôles ont été effectués en matière de lutte contre le travail illégal dans des domaines aussi divers que les activités de sport et loisirs, l'hôtellerie, les cafés et restaurants. 29 lettres d'observation ont ainsi été transmises, 21 procès-verbaux dressés et 16 délits relevés. La coordination des actions en interservices s'est avéré un gage de réussite.

1.33 – Opération de contrôle dans les centres de vacances.

51 contrôles ont été réalisés dans les centres d'accueil collectifs de mineurs, dont la majorité dans les camps de scoutisme et les séjours de vacances en camping (respectivement 19 et 16 contrôles). Parmi ces 51 contrôles, 16 ont fait apparaître des anomalies et 4 infractions ont été relevées.

II – BILAN DE LA SECURITE CIVILE.

2.1 – La sécurité incendie.

En matière de lutte contre les incendies, l'été 2012 s'est montré plus calme que l'été 2011. La situation météorologique de l'arrière-saison fait néanmoins l'objet de toutes les attentions.

On note ainsi, en liaison avec la gendarmerie, 27 services de surveillance sur les lieux de départs suspects en 2011, 16 journées d'activation de l'avion HORUS, ainsi que la géo-localisation d'une centaine de camps scouts pour faciliter les procédures d'évacuation en cas d'urgence. 2 services coordonnés d'envergure ont par ailleurs été effectués, dont un avec hélicoptère.

On dénombre durant cet été 110 départs de feux et 51 hectares de forêts détruits, contre 70 départs de feux l'an passé qui avaient dévastés près de 90 hectares de forêts.

2.2 – La sécurité des sports et loisirs.

2.21 – Contrôle des activités de sport et loisirs.

D'une manière générale, les nombreux contrôles coordonnés, menés très souvent en interservices n'ont pas révélé d'entorses majeures à la réglementation.

Au total, 132 établissements d'activités physiques et sportives ont été contrôlés, dont 23 ont concerné l'activité de canoë Kayak, 9 l'activité accro-branches, 23 les centres équestres, 4 les circuits de karting et 5 les bases de loisirs.

2.22 – Contrôle des lieux de baignade.

10 camping « à risques » ont fait l'objet d'une visite de sécurité, avec avis favorable à la clé.

33 points de baignade ont été contrôlés. Deux points de baignade ont été l'objet d'accidents : deux personnes se sont en effet noyées par hydrocution et malaise cardiaque. Aucune défaillance n'a été constatée dans l'organisation des sites.

III – BILAN DE LA SECURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE.

3.1 – La sécurité sanitaire.

3.11 – Opération alimentaire vacances.

Ces contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments ont été l'occasion, au titre de la protection du consommateur, de veiller à la qualité des produits, de vérifier la publicité des prix, de traquer les pratiques commerciales trompeuses par usage abusif du terme « vente directe du producteur » et toutes les allégations valorisantes mensongères « produits du terroir ».

208 établissements ont ainsi été contrôlés, avec au final 54 rappels de réglementation, 4 procès-verbaux et 10 avertissements administratifs. Enfin, 19 contrôles interservices ont été effectués sur les activités saisonnières de restauration itinérante et à emporter.

3.12 – Opération protection animale vacances.

15 contrôles ont été réalisés, dont 6 en centres équestres. Ils ont abouti à 4 rappels à la réglementation et 3 mises en demeure.

3.13 – Plan canicule.

Le niveau II du plan canicule a été déclenché du 17 au 21 août dernier. Il a fait l'objet d'une application particulièrement rigoureuse de la part de tous.

3.14 – Contrôle de la qualité des eaux de baignade.

38 points de baignade et 360 piscines ont fait l'objet d'un contrôle de la qualité de leur eau. Au total, 1093 prélèvements ont été effectués. Aucune infraction n'a été relevée.

3.15 – Permanence des soins.

Une cellule de veille en milieu hospitalier a été mise en place. Aucun déclenchement n'a été nécessaire.

3.16 – Surveillance épidémiologique.

5 cas de légionellose ont été traités.

3.2 – La sécurité environnementale.

3.21 – Respect de la faune et de la flore.

Concernant la protection de l'environnement, les zones à enjeux ont focalisé l'attention des services de l'Etat. Ces derniers soulignent le comportement responsable des usagers.

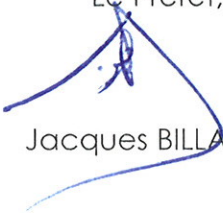
3.22 – Prévention de la sécheresse.

9 arrêtés préfectoraux de limitation d'usage d'eau ont été pris. De nombreux contrôles du respect de ces arrêtés ont été mis en œuvre.

L'ensemble de ces actions démontrent l'intérêt porté par les services concernés à la coordination des interventions.

Dans un département aussi touristique que la Dordogne, tout doit être mis en œuvre par les services de l'Etat pour offrir aux estivants une sécurité optimale pendant cette période. C'est une contribution essentielle de l'Etat au développement touristique local.

Le Préfet,



Jacques BILLANT